



SNUTER 64 INFO



Aux agents des collèges,



Prime pouvoir d'achat:

Le **SNUTER 64 FSU** vous avait informé, dès la parution au J.O de la prime de pouvoir d'achat, de notre lettre ouverte destinée à Monsieur le Président.

Ce courrier datant du 3 novembre 2023 avait pour but de demander de l'inscrire à l'ordre du jour du CST afin qu'elle puisse être votée et mise en place.

Pour information, le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 n'oblige pas les collectivités à la mettre en place. Mais le Président a décidé de la verser en prenant en compte le montant maximum et nous le remercions. Elle vous sera versée avant le 30 juin 2024.

Rappel, seul 4 syndicats sur 6 ont déposé un amendement pour encadrer cette prime au Conseil Supérieur De la Fonction Publique Territoriale représentative. Les 4 syndicats sont la **FSU, l'UNSA, la FA et la CFDT** et **2 autres syndicats (représentatifs) ont refusé de suivre.**

Le **SNUTER 64 FSU** tient à remercier de l'attribution de la prime pouvoir d'achat à Monsieur Le Président du Conseil Départemental de sa mise en place rapide.

Titres restaurant:

Le 29 Février 2024, Le **SNUTER 64 FSU** a remis en main propre au cabinet de Monsieur le Président la pétition pour l'attribution des 25 jours des titres restaurant soit près de 350 signatures sur 400 Agents, dont nous sommes passés dans les 44 collèges du département.

La pétition est accompagné de notre projet qui sera prochainement sur notre site. (<https://SNUTER64FSU.FR>).

Le **SNUTER 64 FSU** a envoyé, en **recommandé avec accusé réception**, aux **12 représentants élus en CST**:

- Les **conseillers départementaux, conseiller départemental.**
- Les **4 Syndicats, CGT, UNSA, CFDT et UNSA.**

Le **SNUTER 64 FSU** continuera à œuvrer pour l'égalité, l'équité, à la défense des droits et des intérêts des agents et agentes.

Co-secrétaires du SNUTER 64 FSU
Franck RENARD
Florence OUDJAUDI

FSU TERRITORIALE



<https://snuter64fsu.fr>

06.17.13.22.93 ou 06.15.73.20.10

Snuter.64.fsu@gmail.com

